

Paris, le 28 octobre 2024.

**Assemblée Générale de l’UNIRS du mardi 28 janvier 2025**

**Rapport d’activité** (version du 10 janvier 2025).

Ci-dessous, le rapport d’activité de l’UNIRS pour la période allant du 6 décembre 2023 au 16 décembre 2024. Il a été finalisé par la réunion du Conseil d’Administration de l’UNIRS du 24 septembre 2024. L’actuelle version a été actualisée par le C.A. du 15 octobre 2024, et une dernière actualisation a été faite par le C.A. du 10 décembre 2024.

**I – Rappel de la Motion d’actualité et d’orientation votée par l’AG du 6 décembre 2023.**

Notre Motion d’actualité et d’orientation adoptée par l’A.G. du 6 décembre 2023 commençait par un rappel des menaces qui pèsent de plus en plus sur l’avenir de l’humanité. Les dégradations des conditions de vie et les dégradations que l’espèce humaine apporte à la planète sont de plus en plus visibles. Nous mettions en avant l’hypocrisie du plus grand nombre face aux problèmes qui nous sont ainsi posés de façon vitale. Au cours de l’année écoulée, le débat public en France a plutôt régressé sur ces questions. La campagne des élections européennes n’a pas été l’occasion d’une prise de conscience plus forte de nos concitoyennes et concitoyens de la nécessité d’une prise en charge collective de ces questions au niveau du continent. C’est plutôt l’inverse qui s’est produit : sous l’impulsion des productivistes, de la FNSEA, du patronat, c’est un discours contre les « normes » qui a été développé, les réglementations qui viennent essayer de limiter le pire en matière de nuisances diverses ont largement été dénoncées comme autant de freins à l’initiative privée, à l’entreprise, à l’emploi, à la « souveraineté », etc.

Notre Motion pointait aussi l’importance des questions démocratiques, sur la planète et aussi dans notre pays, facilement qualifié de « patrie des Droits de l’Homme ». Nous soulignions les dérives autoritaires des pratiques de la Ve République, particulièrement avec la présidence Macron. Nous insistions aussi sur les menaces que constituent le poids idéologique des idées d’extrême-droite et le poids électoral des partis d’extrême-droite en France notamment. La période qui s’est ouverte avec les résultats des élections européennes en France suivie de la décision du Président de la République de dissoudre l’Assemblée Nationale est caractéristique des limites à la manipulation des opinions publiques et à leur « prise en otage » par « la menace de l’extrême-droite ». Macron disait vouloir « clarifier » la situation ; c’est un succès ! Les citoyennes et les citoyens se divisent en trois tiers sensiblement de même poids électoral : la gauche, la droite, l’extrême-droite. Tout ceci nous a rappelé l’exigence pour le mouvement syndical de combattre plus efficacement la propagation des idées de l’extrême-droite, notamment par la pratique d’un syndicalisme du quotidien et de proximité, écoutant et sollicitant les travailleuses et les travailleurs, partout.

Nous rappelions encore notre exigence d’un autre partage des richesses produites, par une augmentation des salaires, une augmentation de la masse salariale globale, un renforcement de la progressivité du système fiscal, un financement suffisant des services publics et des différentes branches de la Sécurité sociale. Pour y parvenir, il faudra certainement plusieurs étapes et, tout d’abord, une réduction des prérogatives de la finance sur les budgets publics et sur les politiques publiques. Nous avons encore vu cette prééminence s’exprimer avec la réforme de l’assurance chômage et, dès l’annonce de nouvelles élections législatives, très rapidement et très fortement par Bruno Le Maire et par Bruxelles, avant même qu’un gouvernement ne serait-ce que « progressiste » ne soit désigné à Matignon : les règles financières imposent de ne pas créer d’impôts nouveaux, surtout de ne pas peser plus sur les entreprises, il faut continuer de faire des économies, pour « payer la dette ». Et tout ceci continue de balayer d’un revers de main les demandes désespérées de plus de services publics, de plus de services de santé et de soins accessibles partout sur l’ensemble du territoire. C’est la concrétisation du discours : plutôt l’extrême-droite qu’une mise en cause, même minime, des privilèges des plus riches. Nous avons traduit cette urgence en rappelant avec Solidaires que, pour tout nouveau gouvernement, il fallait prioritairement indexer les salaires, les pensions et les minima sociaux sur l’inflation, il fallait augmenter sensiblement le SMIC, il fallait annuler la dernière réforme des retraites et améliorer la progressivité du système fiscal avec, notamment, une imposition forte des superprofits.

Dans le texte voté le 6 décembre 2023, nous rappelions que les meilleures chances de faire aboutir nos revendications résulteraient de la façon que nous aurions de les faire partager par le plus de monde possible, donc par l’action militante et par la démarche unitaire avec les autres organisations. C’est notamment ce que nous avons continué de faire avec les autres organisations de retraité·es. Nous avons favorisé l’expression des organisations lors de la période des élections législatives, alors que la menace de l’arrivée de l’extrême-droite à Matignon était particulièrement forte. Dans les débats au sein de notre Union syndicale, nous avons aussi favorisé tout ce qui pouvait concourir à une démarche syndicale unitaire, notamment en privilégiant l’indépendance par rapport aux appareils politiques tout en rejetant totalement et expressément les idées d’extrême-droite.

Parmi nos revendications, notre Motion voulait souligner l’importance que nous accordions à la place faite par la société aux personnes retraitées. Au cours de la période, nous n’avons constaté aucune amélioration sensible : de fait, des discriminations continuent de se pratiquer à l’égard des personnes retraitées, trop souvent mises à l’index par celles et ceux qui priorisent partout la productivité et la rentabilité des capitaux. Nous avons constaté aussi que l’âgisme était une pratique également partagée par le mouvement syndical, y compris par un certain nombre d’équipes militantes au sein de notre Union syndicale Solidaires, comme ont pu en témoigner notamment les votes sur la place de l’UNIRS dans Solidaires lors du dernier Congrès. Il nous reste à faire en sorte que tout ceci soit clairement exprimé.

**II – Les réunions du C.A. depuis l’A.G. du 6 décembre 2023 et les thèmes mis en débat.**

**A – Réunions du C.A. :** Depuis l’A.G. du 6 décembre 2023 et jusqu’à l’A.G, prévue le 11 décembre 2024 et décalée au 28 janvier 2025, le C.A. de l’UNIRS aura tenu huit réunions : le mardi 16 janvier 2024, le mardi 12 et le mercredi 13 mars 2024, le mardi 16 avril 2024, le mardi 18 juin 2024, le mardi 24 septembre 2024, le mardi 15 octobre 2024, le mardi 10 décembre 2024 et le CA se réunira la veille de l’AG, le 27 janvier. Lors du 1er C.A. suivant l’A.G., le 16 janvier 2024, un nouveau secrétariat a été élu à l’unanimité : Philippe Barre (Val-de-Marne), Gérard Gourguechon (Solidaires Finances Publiques), Anne Millant (SUD-Rail), Patrice Perret (Champagne-Ardenne), Denis Turbet-Delof (Vendée). Au cours de la réunion du C.A. des 12 et 13 mars, le C.A. a constaté que l’incapacité temporaire de Denis Turbet-Delof, suite à son accident, nous obligeait à désigner un trésorier adjoint ou une trésorière adjointe. À compter de ce jour, Carine Delhostal, membre du C.A., est devenue membre du secrétariat et trésorière adjointe de l’UNIRS.

Les présences au C.A. s’échelonnent entre 13 camarades (le 16 avril 2024) et 22 camarades (les 12 et 13 mars 2024). En général, il y a légèrement plus d’hommes que de femmes.

**B - Un programme de travail découlant des débats de l’A.G. du 6 décembre 2023 :** les décisions de l’AG du 6 décembre 2023 nous ont déjà fixé un certain nombre de thèmes à mettre en débat au sein du C.A. de l’UNIRS et, plus largement, si possible au sein de l’ensemble de l’UNIRS :

* Réfléchir à une amélioration de la démocratie politique par une juste répartition des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et par une intervention directe des citoyens.
* Réfléchir à une amélioration de la démocratie économique, notamment dans l’entreprise et sur le lieu de travail.
* Réfléchir à une amélioration de la démocratie sociale, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la sécurité sociale.
* Réfléchir à un élargissement de la sécurité sociale, par une sécurité sociale de l’alimentation et une sécurité sociale du logement (en liaison avec les travaux de la commission « Protection sociale » de Solidaires).
* Expliciter ce que nous entendons par le « 100 % Sécu » en ce qui concerne la suppression des complémentaires, tant en matière de santé que de retraite.
* Faire vivre et populariser notre dossier revendicatif sur la fin de vie.
* Participer à la défense et à l’amélioration du compromis social de 1944-1945 régulièrement contesté et attaqué (Droit du travail, Services publics, Sécurité sociale, Fiscalité progressive).
* Se battre et agir contre la privatisation de la santé.
* Commencer une réflexion collective sur le nucléaire.

De fait, cette année encore, nous avons été surtout commandés par l’actualité. Lors de chaque C.A. nous essayons de mettre en discussion deux ou trois sujets assez larges. Parfois ceci correspond à un thème envisagé par l’AG, parfois c’est un nouveau thème qui s’ajoute, et qui s’impose.

**C – Des thèmes généraux mis en débat en fonction des actualités :**

L’actualité a beaucoup pesé quant aux thèmes retenus effectivement pour l’organisation des débats du C.A. de l’UNIRS tout comme sur l’ordre du jour des réunions désormais régulières du G9.

Dès le 16 janvier 2024, nous mettions en discussion les **rapprochements possibles ou annoncés entre organisations syndicales de lutte**. Nous revenions sur l’Appel du Congrès de la FSU de Metz du 4 février 2022 et sur l’expression du 53e Congrès de la CGT de Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars 2023. Il en est résulté, à ce jour (janvier 2024), un travail à deux organisations, CGT et FSU. Nous rappelions que, lors de son Congrès de Saint-Jean-de-Monts du 27 au 30 septembre 2021, Solidaires a abordé la question de l’unité syndicale mais qu’ensuite ce débat n’a guère progressé dans notre Union syndicale, n’ayant pas été pris en charge par les structures nationales ni par les structures départementales. Ce débat sera de nouveau abordé lors du prochain Congrès de Solidaires du 22 au 26 avril 2024 à Toulouse. Les débats du C.A. mettent alors en avant l’importance primordiale de l’unité d’action, qui permet à des organisations différentes d’agir ensemble en s’appuyant sur une plate-forme revendicative commune, en prenant en exemple ce que nous arrivons à faire depuis 10 ans entre 9 organisations de retraité·es. Tous les contacts doivent être transparents et il faut aller à la vitesse des uns et des autres. L’aspiration à l’unité syndicale est effectivement forte parmi les salariées et salariés mais ça ne correspond pas forcément au souhait d’une organisation syndicale unique et donc à une fusion entre organisations syndicales existantes.

Au cours de ce C.A. du 16 janvier 2024, nous avons également eu des échanges sur **les complémentaires santé.** Il a été rappelé qu’en 1945, l’objectif que se fixait la sécurité sociale c’était de faire cotiser chacune et chacun en fonction de ses moyens et de prendre en charge la perte de salaire du fait de la maladie et aussi la prise en charge des frais médicaux. La sécurité sociale ayant des moyens limités, les mutuelles ont continué d’exister mais appliquaient en général une solidarité professionnelle réelle, le plus souvent au sein d’une même profession (notamment, pas de tarif plus élevé en fonction de l’âge des personnes qui cotisent). Puis les gouvernements de droite, puis également ceux de gauche, ont installé la concurrence entre les mutuelles et les compagnies d’assurances commerciales privées. Délibérément, les gouvernements, dans le cadre d’un libéralisme financier débridé mondialement installé, particulièrement dans chaque pays de l’Union Européenne, ont fait reculer les prises en charge collectives par la Sécurité sociale, ouvrant ainsi le « marché » aux opérateurs privés et aux mutuelles qui calquent leurs stratégies sur celles du privé. Désormais, les mutuelles également appliquent des tarifs discriminatoires à l’égard des personnes plus âgées qui, en général, « consomment » plus de dépenses de santé que les personnes plus jeunes. La nouvelle étape qui vient d’être franchie est l’obligation de prendre une complémentaire santé d’entreprise par appels d’offres européens : les particuliers doivent « obligatoirement » s’assurer, non pas à un système public, mais à l’un des groupes privés pour lesquels les législateurs jouent le rôle de « rabatteur de clientèle ». Les salarié·es sont alors placés face à des « choix » contradictoires, où il n’y a même plus de choix. Souvent les personnes retraitées sont exclues de ces complémentaires d’entreprise. Il est certain que la réponse politique à cette situation est un renforcement de la sécurité sociale pour parvenir à une prise en charge obligatoire pour toutes et tous à 100 % par la sécurité sociale. Et il est souhaité que cette question soit abordée par le G9.

Au cours du Colloque organisé le 4 mars par le G9, nous avons travaillé sur **les pensions de réversion et les droits familiaux et conjugaux en matière de retraite.** À l’initiative des 9 organisations de retraités et retraitées, un colloque s’est tenu le 4 mars 2024 dans les locaux de la Bourse du Travail de Paris pour essayer d’anticiper par rapport à de nouvelles attaques envisagées par le gouvernement qui, en mai 2023, a demandé au Conseil d’Orientation des Retraites de travailler sur la situation des femmes retraitées et notamment sur les bonifications familiales et conjugales. Ces droits familiaux et conjugaux permettent de réduire les écarts de pensions entre hommes et femmes. En 2017, on comptait 4,4 millions de bénéficiaires d’une pension de réversion, dont 88 % sont des femmes. Pour 1,1 million d’entre elles, c’est leur unique pension. Le COR a rendu publique sa dizaine de notes le 1er février 2024. Le COR mentionne que ces droits familiaux ont trois objectifs : compenser les pertes de retraites occasionnées par le fait d’avoir eu des enfants (avoir des enfants provoque une baisse du taux d’emploi des femmes et une baisse du salaire) + favoriser les personnes ayant eu des enfants (avoir eu des enfants provoque une baisse du niveau de vie et réduit les possibilités d’épargne) + redistribuer vers les bas revenus. Le COR a examiné plusieurs évolutions possibles des droits familiaux, dont la plupart visent à faire des économies, tout en essayant d’habiller ces propositions d’un vernis de simplification et d’harmonisation. Tout ceci doit être pris en compte par le mouvement syndical, dont les organisations de retraité·es, comme autant de nouvelles menaces contre notre système de retraite.

Au cours du C.A. des 12 et 13 mars 2024, nous avons débattude **la future loi sur l’aide à bien mourir.** Ces nouveaux échanges au sein du C.A., ajoutés à ceux provoqués par le suivi de la rédaction du dossier revendicatif UNIRS « *La fin de vie et le droit à l’aide médicale à mourir* » ont fait avancer la réflexion entre les membres du C.A. Il nous reste à parvenir à élargir ces discussions à l’ensemble de l’UNIRS, aux autres organisations de retraité·es du G9 et aussi dans l’ensemble de l’Union syndicale Solidaires. Dans un communiqué de presse, l’UNIRS a pu résumer son positionnement. Nous rappelons que la question de la fin de vie a commencé à être mise en débat au sein de l’UNIRS en 2012/2013. C’est une question que, le plus souvent, chaque personne a beaucoup de difficultés à aborder. C’est pourquoi l’UNIRS estime que l’organisation syndicale pourrait être la structure qui aide chacune et chacun à essayer d’y réfléchir avec l’apport des autres. L’idée dominante est que la société doit être en mesure de répondre à la demande possible de personnes qui souhaitent pouvoir exercer leur libre choix quant à leur fin de vie. Il est manifeste que la loi sur la fin de vie de 2016 est insuffisante puisqu’on peut constater que, malgré les difficultés et malgré le coût, chaque année des personnes vont mourir en Suisse ou en Belgique. Il faut que cessent les situations d’indignité qui entourent trop souvent la fin de vie, qui conduisent à des maltraitances, qui laissent dans le désarroi les personnes directement concernées, leurs proches et les familles. Il faut que le droit aux soins palliatifs soit réellement ouvert à toutes et tous sur l’ensemble du territoire. Il faut que les directives anticipées émises par la personne soient respectées tout comme les préconisations de la (ou des) personne(s) de confiance préalablement désignée(s). Et il faut que les personnels médicaux puissent exercer leur clause de conscience, sans que ceci ne conduise à empêcher les personnes d’exercer leur libre choix. Il faut aussi envisager une prise en charge par l’assurance-maladie de la sécurité sociale des frais engagés pour cette aide médicale à mourir, sinon ce serait un « droit » limité à celles et ceux qui en ont les moyens financiers. Cette liberté qui est réclamée n'oblige en rien celles et ceux qui ne veulent pas y recourir. Mais nous sommes opposés à celles et ceux qui voudraient décider de la fin de vie des autres à la place des autres.

Au cours de ce même C.A. des 12 et 13 mars 2024, nous avons commencé à aborder **la question du 100 % Sécu.** Nous avons rappelé que le « 100 % Sécu » existe déjà, notamment pour les personnes en ALD (Affection Longue Durée) pour les frais liés à cette ALD. Mais le gouvernement envisage de réduire la liste des maladies ALD et de « durcir » les conditions d’accès des personnes aux critères permettant une prise en charge à 100 %. Là encore, ce seraient les complémentaires qui verraient s’accroître leur champ d’intervention, avec un coût plus important pour les malades et une discrimination financière supplémentaire entre eux. Notre revendication est, qu’à terme, la sécurité sociale prenne en charge à 100 % les frais médicaux et de soins des personnes, sans besoin de recourir à des « complémentaires santé ». Ceci pourrait se faire progressivement : élargir la liste des maladies ouvrant à une prise en charge à 100 %, élargir progressivement à une prise en charge à 100 %, par exemple aux personnes de plus de 70 ans, puis aux plus de 60 ans, etc. Ainsi, par étapes, nous pourrions parvenir à une prise en charge globale à 100 %. Ceci doit notamment être étendu en ce qui concerne l’aide à l’autonomie, car les frais d’hébergement et d’alimentation ne sont pas pris en charge de façon satisfaisante et ce sont eux qui pèsent le plus dans le budget des personnes et qui en dissuadent un grand nombre d’opter pour la meilleure situation en matière d’assistance et de soins. Bien entendu, il conviendrait de fixer des prix plafonds pour ces frais de logement et de nourriture pris en charge. Ceci conduirait notamment à une remise en cause de l’ASH. C’est aussi un dossier qu’il nous faut aborder sur le fond avec le G9.

Une partie importante de ce C.A. sur deux jours a porté sur **la situation de l’agriculture et des agriculteurs et agricultrices en France, sur la Politique Agricole Commune et sur la FNSEA.** C’est l’actualité revendicative du « monde agricole » qui a conduit à mettre ce thème à l’ordre du jour. Un mouvement de protestation parti de jeunes agriculteurs du Sud-Ouest en octobre 2023 s’est étendu progressivement à l’ensemble du pays et même dans d’autres pays de l’Union Européenne. En France, le syndicat patronal agricole majoritaire, la FNSEA, a vite récupéré ce mouvement. C’est ainsi qu’un mouvement né de la colère d’éleveurs de l’Ariège s’est achevé par l’obtention d’un fort abaissement des normes environnementales, au bénéfice des filières économiques les plus puissantes et les plus rentables. Il apparaît que la direction de la FNSEA est largement responsable de la situation actuelle de l’agriculture et des agriculteurs par sa complicité avec les gouvernements pour l’extension des politiques libérales dans le secteur agricole. La situation des « agriculteurs » est très disparate. Il y en a qui sont en très grande difficulté, et d’autres qui s’en sortent très bien, qui sont devenus des industriels de l’agro-alimentaire, parfois sous le truchement de « coopératives ». Il y a de très fortes inégalités selon les différents secteurs agricoles (céréales, vergers, élevage, vignes, etc.), selon les régions, la nature des sols et les évolutions climatiques, et aussi de fortes inégalités à l’intérieur des filières (porc industriel en Bretagne, et porc « pleine nature » au Pays Basque). Le système de l’allocation des aides européennes favorise les plus grandes exploitations, et chaque fermeture d’une petite ferme est suivie par l’agrandissement des grosses exploitations. La politique agricole commune, dans les années 1960, fonctionnait sur la base de prix garantis, ce qui protégeait l’agriculture européenne face à la concurrence internationale. L’emprise de l’idéologie libérale dans ce secteur a conduit à modifier l’allocation des fonds. Depuis le début des années 1990, le soutien par les prix a été remplacé par un régime d’aides directes qui favorise les grosses exploitations et les incite à encore grossir pour concentrer toujours plus d’aides. Un tel contexte rend vain tout effort pour « verdir » le système avec les critiques conjointes de la direction de la FNSEA et de ses alliés européens du secteur (agro-industrie, chimie, mécanisation, système bancaire et financier, etc.). La FNSEA a été créée en 1946, plus ou moins comme outil de coordination de l’État dans ses rapports avec le monde agricole. Ce modèle de syndicat unique va faire naître des oppositions internes et externes. En 1987, est créée la Confédération Paysanne. En 1990-1991, est créée la Coordination Rurale en opposition au virage libéral pris par la direction de la FNSEA. La FNSEA a un poids énorme dans la vie au quotidien des cultivateurs et des cultivatrices par sa présence dans de nombreux organismes (SAFER, MSA, Crédit Agricole, Chambres d’Agriculture, etc.). Désormais, de grandes exploitations sont la propriété d’investisseurs totalement étrangers au monde agricole et qui achètent aussi des terres en Pologne, en Ukraine, en Australie, en Amérique du Sud, etc. Des très grandes exploitations sont fragmentées en petites entités présentées comme « nouvelles » pour avoir des aides spécifiques alors qu’elles sont « coiffées » par de vastes holdings dont le siège social est dans un paradis fiscal. La question de la répartition de la valeur « de la fourche à la fourchette » n’est jamais réellement posée. Le poids des distributeurs (notamment les centrales d’achat des réseaux des grandes surfaces) comme celui des fournisseurs (chimie, avec les engrais, les pesticides, etc.) favorisent le statu quo qui programme la diminution continue du nombre d’exploitations et d’exploitants, le suicide des plus fragiles, et la concentration continue. C’est un dossier qui devrait être pris en charge dans sa globalité par le mouvement syndical, et particulièrement par l’Union syndicale Solidaires, pour ses multiples aspects (notre alimentation, notre santé, l’aménagement du territoire, la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire, l’environnement, l’usage de l’eau, etc.).

Nous avons également eu des échanges sur **les CDCA.** Depuis « un certain temps », les camarades du C.A. avaient programmé un travail en commun sur les CDCA, sur le rôle que nous y tenons actuellement, et sur les conditions et moyens pour améliorer notre impact sur cet outil. Pour ouvrir cette discussion, Michèle Béarez (Nord) avait rédigé une note rappelant le rôle des CDCA et soulignant les limites institutionnelles du système. Actuellement, l’UNIRS est présente dans 10 départements (Aude, Calvados, Finistère, Hérault, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle, Nord, Somme, Val-de-Marne). Une « liste » Internet a été mise en place entre ces camarades mais elle est peu utilisée ([unirs-cdca@solidaires.org](mailto:unirs-cdca@solidaires.org)). Les échanges montrent que dans certains départements, des études sont faites par les CDCA sur différents points particuliers : services à domicile pour l’Aide à la personne, sur la situation des personnes en EHPAD. Les CDCA peuvent être amenés à s’exprimer pour dénoncer des situations alarmantes de certains services dans le département (sur la situation des Services d’Aide et d’Accompagnement à Domicile – SAAD). Ils peuvent formuler des « avis » sur d’autres sujets dont ils se saisissent (par exemple, la situation des Centres Locaux d’Information et de Coordination – CLIC ; ou sur la situation du logement et de l’habitat des personnes âgées et des personnes handicapées) ou donner un avis sur le Projet Régional de Santé élaboré par l’Agence Régionale de Santé (ARS). Trop souvent, les « avis » sont donnés une fois que la décision a été prise, par exemple par le Conseil départemental. Le CDCA peut permettre des rencontres avec le Conseil départemental, avec des maires, des députés, des sénateurs. Plusieurs camarades soulignent que, chaque année, le Plan Régional de Santé traite de problèmes importants de santé publique : il serait nécessaire que les équipes s’en saisissent et en informent la population pour essayer de peser sur l’opinion et sur la prise de décision. La présence de syndicalistes, même minoritaires, peut créer une dynamique dans les CDCA. Il est notamment décidé d’aborder plus régulièrement la question des CDCA lors des réunions du C.A. de l’UNIRS et de continuer d’inviter les équipes UNIRS à s’y investir de façon utile.

Lors du C.A. du 16 avril, nous avons débattu de l’unité d’action entre organisations à partir de l’opportunité qui nous était offerte par la décision prise par le G9 d’organiser le 23 mai, à la Bourse du travail de Paris, un débat sur « **les 10 ans du G9** » avec la présence du politologue Jean-Marie Pernot. Le rapprochement entre quelques organisations syndicales de retraité·essur une démarche revendicative (CGT, FO, FSU, Solidaires) a commencé à partir de l’intersyndicale interprofessionnelle des « actifs » mise en place en septembre 2013 pour s’opposer au projet de réforme des retraites engagé par Hollande et Touraine. La CFDT et l’UNSA s’étaient exclues de cette mobilisation, estimant que le projet gouvernemental était globalement bon. Les secteurs « retraité·es » de CGT, FO, FSU et Solidaires ont ainsi commencé à se rencontrer, à rédiger des communiqués de presse et des tracts pour appeler les personnes retraitées à venir aux manifestations appelées par l’intersyndicale. Après la fin de ce mouvement, et son échec, les rencontres ont été maintenues en les axant progressivement sur d’autres dossiers : le pouvoir d’achat des personnes retraitées, la santé, l’aide à l’autonomie, les services publics, etc. Dans le même temps, les rencontres régulières entre les UCR-Retraité·es de CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA (la FSU et Solidaires en étaient exclues) se sont distendues et ont perdu de leur intérêt pour CGT et FO. Début 2014, l’UCR-CGT a annoncé sa décision d’une manifestation nationale « retraité·es » à Paris le 3 juin 2014 et sa proposition de l’ouvrir à toutes les autres organisations de retraité·es. Progressivement, la FSU-Retraité·es, LSR, l’UNRPA, l’UCR-FO, l’UNIRS-Solidaires, la FGR-FP, l’UCR-CFTC, et l’UCR-CFE-CGC sont venues se joindre à cet appel. L’UCR-CFDT et l’UNSA-Retraité·es n’ont donné aucun signe. Et, au lendemain du 3 juin, les 9 organisations se sont revues et ont annoncé en commun une nouvelle journée de mobilisation pour le 30 septembre 2014. Le processus était engagé, et il perdure maintenant depuis 10 ans. Cette démarche unitaire est alimentée, au départ, par la persistance de revendications vécues comme spécifiques par les personnes retraitées. L’idée dominante est que les personnes retraitées ont des revendications, et que, pour les faire aboutir, elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes : si elles ne portent pas leurs revendications, personne ne le fera pour elles. Les politiques libérales qui ne cessent de vouloir réduire notamment le pouvoir d’achat des personnes retraitées (leur « coût » pour la société, comme elles disent) maintiennent les attaques contre cette partie de la population : gel des pensions, discriminations, âgisme, économies budgétaires dans de nombreux domaines, etc. Il est constaté que cette unité d’action exemplaire, qui perdure depuis 10 ans résulte aussi du comportement adopté par les équipes militantes des différentes organisations membres : tolérance, non sectarisme, écoute. Il faut qu’aucune organisation ne veuille « tirer la couverture à elle ». Le champ revendicatif s’est régulièrement élargi avec trois axes prioritaires : les pensions et le pouvoir d’achat, la santé et une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, les services publics, dont l’hôpital et les EHPAD. L’absence de compétition électorale entre les organisations du G9 est probablement un des éléments d’explication à la réussite de cette « inter organisation ». En outre, les militantes et militants en retraite ne sont pas accaparés, comme le sont les actifs, par une présence nécessaire dans de multiples instances.

Lors du C.A. du 18 juin 2024, nous avons débattu de l’actualité politique : élections européennes, dissolution de l’Assemblée Nationale par le Président de la République, élections législatives et menace de l’arrivée d’un gouvernement d’extrême-droite. Ceci nous a amené à revenir sur la question de l’extrême-droite et de l’échec, là aussi, du **bilan de nos luttes contre les idées d’extrême-droite**, et sur la question de **l’indépendance syndicale** dans un contexte de nouvelles élections législatives.

En ce qui concerne le **bilan de l’engagement de Solidaires et d’autres contre l’extrême-droite** et contre son idéologie, force est de reconnaître que c’est un échec. Depuis des années, l’Union syndicale Solidaires notamment rédige des communiqués et des tracts mais, trop souvent, ils sont stockés dans les permanences syndicales et pas distribués. Trop souvent le discours syndical repose principalement sur des principes moraux : ce n’est pas bien de détester « les autres ». Ou bien, nous apportons des informations quant à la réalité de l’extrême-droite dans l’histoire, dans l’histoire de la France, dans la réalité d’autres pays, hier et aujourd’hui, en revenant sur les méfaits et les conséquences dramatiques pour nombre de personnes. Nous constatons que ces discours ne suffisent pas, de même que le travail fait pour ouvrir les yeux de nos concitoyens et concitoyennes en leur montrant la réalité des votes de l’extrême-droite en France et à Bruxelles, votes en total décalage avec leur discours actuel qui semble ouvert sur le « social », voire sur le « sociétal ». Répéter que voter RN c’est immoral ou absurde et contraire aux intérêts du « peuple », ça ne suffit manifestement pas pour éviter que 37 % des voix des électeurs aillent à l’extrême-droite. C’est un échec quand nous constatons que, même parmi les personnes qui se reconnaissent « proches » d’une organisation syndicale, il y a maintenant un pourcentage significatif de gens qui se disent également proches de l’extrême-droite. Et ceci est vrai aussi dans Solidaires. C’est comme ça qu’on peut comprendre qu’à la suite des révoltes fortes menées par les Gilets Jaunes puis après la forte contestation contre la réforme des retraites au printemps 2023, opposition menée par une intersyndicale unie, les résultats électoraux se mesurent principalement au RN ! L’extrême-droite apparaît à certaines personnes comme le « débouché aux luttes » ! Ce que nous prenons pour un non-argument, à savoir « Nous ne les avons jamais essayés » signifie tout de même « qu’on a essayé tous les autres … et que tous les autres ont déçu, trahi, échoué, etc. ». Comment faire croire que tous les partis qui ont déçu, menti, trahi, échoué, etc., se seraient transformés et qu’il faudrait désormais leur faire confiance ? Les échanges entre nous n’ont débouché sur aucune réponse claire, mais nous pensons qu’il faut certainement faire autrement que ce que nous avons fait jusqu’à présent pour lutter efficacement contre les idées de l’extrême-droite et contre le recul des idées de solidarité et de partage. Il en ressort tout de même que nous devons continuer de faire du syndicalisme, du syndicalisme revendicatif, de proximité et de terrain, du syndicalisme porteur d’espoir et de transformation sociale.

Avec la dissolution de l’Assemblée Nationale décidée par le Président de la République à la suite des élections européennes qui ont vu une très forte progression des votes RN, l’imminence de l’arrivée à Matignon d’un gouvernement d’extrême-droite en France a bousculé nombre de positions. Très rapidement, un accord électoral a été conclu entre les partis de gauche sur un programme réformiste adopté en commun et avec la répartition des circonscriptions pour éviter des concurrences entre les partis membres du Nouveau Front Populaire. Il s’agissait de sauver les sièges des uns et des autres compte-tenu du système électoral actuel en France. Il s’agissait aussi d’essayer de « faire front » contre l’extrême-droite. Le C.A. se tenant le 18 juin, soit avant le premier tour de ces élections législatives fixé au 30 juin, nous avons forcément débattu du positionnement de Solidaires par rapport à ces élections. Ce qui a été l’occasion de remettre en pratique le **débat sur l’indépendance syndicale et sur l’application de la Charte d’Amiens** à laquelle l’Union syndicale Solidaires se réfère. Au sein du C.A. de l’UNIRS, comme au sein du C.N. de Solidaires, la position majoritaire était de dire « pas une voix pour l’extrême-droite et ses alliés », sans pour autant appeler expressément à voter « pour le NFP ». Des camarades pensaient, à l’opposé, que la période justifiait de mettre entre parenthèses la Charte d’Amiens, ou que nous pouvions appeler à voter pour le NFP tout en nous référant à la Charte d’Amiens. Il en ressort qu’il nous faudra, à froid, revenir sur ce que ça veut dire que l’indépendance syndicale par rapport aux appareils politiques.

Le C.A. du 24 septembre a poursuivi la **réflexion sur la stratégie syndicale à suivre dans la période avec l’éclairage de l’indépendance syndicale**. Toute la période s’écoulant du 18 juin (date du dernier C.A.) au 24 septembre a été très mouvante au plan politique et a interrogé à plusieurs reprises les organisations syndicales. L’Union syndicale Solidaires se réfère à la Charte d’Amiens qui prône l’indépendance par rapport aux appareils politiques, ça ne veut pas du tout dire l’apolitisme et encore moins l’indifférence par rapport aux questions politiques. Bien au contraire, ceci implique que l’organisation syndicale débatte elle-même, en interne, de toutes les questions qui touchent aussi à la vie démocratique du pays, dont les questions citoyennes et sociétales. L’organisation syndicale ne peut donc être neutre face à des élections politiques déterminantes pour le pays, sans pour autant se lier plus particulièrement à un appareil politique qui pourrait croire pouvoir s’accaparer l’organisation syndicale. Bien entendu, cette référence à la Charte d’Amiens peut, elle aussi, être débattue dans l’organisation syndicale, mais également de façon claire. Il est finalement décidé que la question des conditions concrètes d’application de la Charte d’Amiens continuera d’être abordée à chaque fois que l’opportunité politique s’en présentera.

Ce C.A. a aussi engagé une **réflexion sur l’inflation et la proposition d’un blocage des prix**. Il en ressort que, dans un monde de totale libre circulation des capitaux, des marchandises, des biens et des services, le contrôle des prix connaît « naturellement » des limites vite atteintes, sauf à venir réduire sensiblement cette totale liberté de circulation des capitaux, ce qui est certainement nécessaire, mais qui nécessite un très fort engagement de la part d’un gouvernement et de sa population. Pour lutter contre le coût de la vie, contre la vie chère, contre l’inflation, d’autres mesures sont probablement plus efficaces et plus justes, particulièrement une autre répartition des richesses dans les entreprises, une diminution de la rémunération des dividendes et des actionnaires, une augmentation de la masse salariale, une autre fiscalité, une amélioration des budgets publics et un renforcement et un élargissement des services publics. Il faut aller vers un renforcement d’une puissance publique au service du plus grand nombre et pas au service des privilégiés et mettant en cause le principe dominant de la concurrence libre et non faussée où les plus gros accaparent progressivement tout.

Le C.A. du 15 octobre a principalement travaillé sur **la dette publique**, sur **le PLF 2025** et sur **le PLFSS 2025.** Nous sommes revenus sur la construction de la dette : la dette publique actuelle résulte principalement du manque de recettes des budgets publics du fait de l’accumulation des cadeaux fiscaux et sociaux faits depuis des décennies aux plus riches, et particulièrement aux principales multinationales. Ce sont les grosses multinationales, et leurs principaux actionnaires, qui concentrent le plus de profits, de revenus puis de capital et de patrimoine, et ce sont elles qui sont le plus exonérées d’impôts, de taxes, de cotisations sociales, de réglementations sanitaires, environnementales, etc., du fait, principalement, de leur recours aux territoires off-shore et aux paradis fiscaux. Les experts nous parlent d’optimisation, qui est en fait une fraude légalisée par des dispositions législatives permissives accessibles uniquement pour les plus riches. La liberté de circulation des capitaux permet aux détenteurs de capitaux de pendre les États en otages en les menaçant d’aller placer leurs capitaux ailleurs dès lors qu’ils voudraient taxer un peu leurs profits. C’est en organisant cette dette publique que les gouvernements, et particulièrement les gouvernement Macron, ont mis le budget de l’État, celui de la Sécurité sociale, les budgets des collectivités territoriales et ceux des services publics en déficit. Ensuite, le discours est de dire qu’il faut faire des économies, qu’il faut « réduire notre train de vie », qu’il faut « partager les efforts », sachant tout de même qu’il n’est pas question de demander quoi que ce soit aux plus riches, sinon ils vont aller investir ailleurs et nous allons connaître le chômage. Les plus riches, qui n’ont pas payé d’impôts vont pouvoir ensuite se présenter face aux États pour leur prêter de l’argent selon les conditions fixées par leurs conseillers financiers que sont les agences de notation : ainsi, les plus riches vont pouvoir prêter aux États les impôts qu’ils n’ont pas payé et en percevant en plus des intérêts, le tout financé par le reste de la population : ça ruisselle ! Ces échanges ont conduit le C.A. à décider de poursuivre cette réflexion lors du C.A. sur deux jours de janvier 2025 en voyant plus particulièrement comment se libérer de l’emprise de « la dette ».

Le PLF 2025 est inscrit par le Premier ministre Barnier dans ce contexte d’endettement public et de « responsabilité à l’égard des générations futures ». La rigueur budgétaire devient donc la norme inévitable ! De nouveau, des coupes claires sont mises en place dans nombre de budgets des administrations et des services publics et sociaux, dont il nous était dit la veille qu’ils étaient indispensables au pays : suppressions d’emplois, suppression de missions, privatisations ouvertes ou sournoises, recul de la présence des administrations sur le terrain, etc. Il est annoncé la création, à titre provisoire, d’une légère surtaxation des bénéfices des plus grosses sociétés, poudre aux yeux permettant au Medef d’intervenir et de faire passer l’idée qu’avec Barnier, les riches vont contribuer, alors qu’il n’en est toujours rien.

Le PLFSS 2025 est lui aussi marqué par la rigueur budgétaire, et les menaces pleuvent, notamment sur les personnes retraitées dont l’indexation des pensions sur l’inflation serait reportée du 1er janvier 2025 au 1er juillet 2025, pendant que l’accès aux soins serait rendu plus difficile (augmentation du ticket modérateur, moindre prise en charge des ALD, etc.). Il est souligné que l’initiative prise par le G9 de mobiliser au cours du dernier trimestre 2024 sur les questions de santé est opportune.

Le C.A. du 10 décembre 2024 a commencé la réflexion que nous voulons mener, en liaison avec celle à engager par l’Union syndicale Solidaires suite à son dernier Congrès d’avril 2024 à Toulouse-Labège, sur la « **Sécurité sociale alimentaire** » (SSA). Avoir une réflexion sur la SSA est un engagement pris par l’assemblée générale de l’UNIRS du 6 décembre 2023. Nous ne partons pas de rien. Nous avons notamment un article paru dans le numéro de la revue de Solidaires *Les Utopiques* consacré à une Sécurité sociale du XXIe siècle, article rédigé par l’association « Réseau salariat ». Cet article esquisse ce que pourrait être la solidarité alimentaire dans une société post-capitaliste en s’inspirant fortement du programme du CNR lors de la mise en place de la sécurité sociale en 1944-1945. Ceci reposerait sur un conventionnement d’intervenants économiques dans la « chaîne alimentaire », depuis la production jusqu’à la transformation et la distribution des aliments. Chaque personne serait titulaire d’une « carte vitale de l’alimentation ». C’est un projet de société global qui modifie le droit de propriété dans ces secteurs économiques et également les modes de rémunération. La SSA serait versée à tout le monde (une même somme pour chaque personne, quelle que soit sa situation par rapport à l’alimentation). Le financement serait assuré par la valeur ajoutée des entreprises conventionnées du secteur de l’alimentation et par des cotisations sur la valeur ajoutée des autres entreprises. Nous aurons aussi à notre disposition d’autres travaux, notamment ceux menés par le Collectif National pour la SSA qui regroupe une quarantaine d’organisations. Nous avons encore le livre « Régime Général. Pour une Sécurité sociale de l’alimentation » de Laura Petersell et Kévin Certenais. Les échanges entre les membres du C.A. ont montré l’ambition du projet. Il nous faudra commencer par fournir un outil qui permette aux camarades d’aborder plus aisément cette question. Il s’agirait de rédiger une « note » d’un certain nombre de pages où seraient présentés les différents travaux menés par d’autres sur cette question. Il s’agirait aussi de faire mention des « expérimentations » qui peuvent déjà exister dans quelques villes ou territoires, avec leurs limites, notamment du fait que c’est toujours une expérimentation sur la base du volontariat de la part de personnes qui s’engagent. Nous voyons déjà que nous aurons à nous poser nombre de questions : s’il s’agit de permettre à chaque personne vivant en France d’avoir de quoi manger chaque jour, la réponse peut déjà être trouvée par une amélioration du pouvoir d’achat des plus pauvres, par une autre répartition des richesses, par une amélioration et un renforcement de la sécurité sociale déjà existante, sans forcément essayer d’inventer une branche supplémentaire de la sécurité sociale. Il nous faudra aussi cadrer nos différents niveaux d’ambition, en imaginant probablement des étapes intermédiaires avant de parvenir à un système de production agricole totalement repensé et avec, partout, des prises de décisions démocratiques et débattues.

**III – La présence de l’UNIRS dans Solidaires.**

**A – La présence dans les instances nationales de l’Union syndicale Solidaires :**

**Congrès de l’Union syndicale Solidaires de Toulouse – Labège, du 22 au 25 avril 2024**. Au cours de la période, l’Union syndicale Solidaires a tenu son Congrès (ce qui a lieu en général une fois tous les trois ans). La préparation de ce Congrès a mobilisé pas mal de temps des réunions du C.A. des 12 et 13 mars et du 16 avril 2024. L’UNIRS a pu participer aux groupes de travail mis en place en amont du Congrès pour préparer les Projet de Résolutions 1, 2 et 3 et aussi au groupe de travail sur les Statuts. Lors du C.A. du 18 juin, il a été rendu compte des travaux du Congrès. L’UNIRS a pu y être représentée par deux camarades (Gérard Gourguechon et Patrice Perret).

Lors de ce congrès, de nouveau la question du droit de vote de l’UNIRS dans les instances de Solidaires a été abordée, tant dans lors de la réunion de la Commission portant sur la Résolution consacrée à « l’outil syndical » qu’en séance plénière. Du fait de l’opposition de plusieurs structures nationales et aussi de Solidaires départementaux et de l’abstention également assez importante de structures nationales et départementales, le droit de vote nous a encore été refusé par le Congrès de Solidaires. Cette question doit être abordée et débattue de nouveau entre nous à l’occasion de cette assemblée générale.

Chaque premier jeudi du mois, se tient soit un **Bureau National** de Solidaires (avec les seules structures nationales), soit un **Comité National** (avec les structures nationales et les Solidaires locaux, les CN se tiennent généralement sur deux jours). Particulièrement durant le mois de juin, compte-tenu de la situation exceptionnelle résultant de la dissolution de l’Assemblée nationale par le Président de la République et des élections législatives très proches qui faisaient apparaître la menace d’une arrivée de l’extrême-droite à Matignon et au Gouvernement, Solidaires a réuni plusieurs CN extraordinaires, en visio-conférence. Des membres du Secrétariat de l’UNIRS participent à ces deux instances, les interventions de l’UNIRS font l’objet en général d’un projet qui est soumis aux membres du CA de l’UNIRS.

L’UNIRS est toujours présente et active dans la vie de plusieurs **Commissions nationales** de Solidaires. Ainsi, dans la commission « **Protection sociale** », plus de la moitié des membres actifs sont des camarades en retraite professionnelle, trois étant membres du C.A. de l’UNIRS. Cette commission commence à travailler avec la commission « Précarité – Chômage » et avec la commission « Handicap ». Elle continue de fournir des éléments de formation, notamment par le biais du CEFI. Nous sommes également bien présents dans la commission « **International**» de Solidaires (par deux camarades par ailleurs membres du C.A. de l’UNIRS).

Nous sommes toujours présents dans l’élaboration, la réalisation et l’animation de la **Revue « Les Utopiques »**. Au cours de l’année, nous avons plus particulièrement contribué à alimenter le numéro 25 du printemps 2024 consacré aux 25 ans de Solidaires, numéro publié lors de l’ouverture des travaux du Congrès de Toulouse – Labège d’avril 2024.

Par ailleurs, la gestion de **l’agenda de Solidaires** continue de reposer essentiellement sur le travail de quelques camarades de Solidaires membres du C.A. (Christian Mahieux et Patrice Perret).

Enfin, l’UNIRS est présente très régulièrement dans les **informations journalières de Solidaires** ([infos@solidaires.org](mailto:infos@solidaires.org)) où figurent notamment nos communiqués de presse et ceux du Groupe des 9. Nous retrouvons également l’UNIRS en allant sur le **site de Solidaires**.

**B – La présence dans les Solidaires locaux :**

La présence de l’UNIRS dans la vie et l’activité des Solidaires locaux dépend avant tout de l’existence, ou non, d’un regroupement « retraitées et retraités Solidaires » dans les départements. Ceci est rappelé dans une autre partie de ce rapport d’activité : malgré une implantation légèrement en augmentation dans les départements, l’UNIRS connaît toujours d’importants manques quant à son implantation territoriale. Il y a toujours trop de départements où nous sommes totalement absents, où la présence de Solidaires dans l’organisation des personnes retraitées est inexistante… alors que de nombreux retraité·es Solidaires y existent. Pendant le même temps, il y a des départements où l’activité des camarades en retraite professionnelle déborde très largement des seules préoccupations directement liées aux retraitées et retraités. Et nous avons toujours connaissance de Solidaires départementaux dont la vie au quotidien repose essentiellement sur la présence de camarades de l’UNIRS. Cette année, notamment pendant la période d’activité intense contre l’extrême-droite, en juin 2024, des équipes « retraitées et retraités » ont participé aux distributions de tracts, voire aux collages.

**C - La présence dans les débats, les mobilisations et les actions de l’Union syndicale Solidaires.**

Au cours de la période, l’UNIRS a continué d’agir en parallèle avec notre Union syndicale Solidaires et avec sa dynamique et son impulsion. Dès le début de l’année 2024, c’est la vie interne à Solidaires qui a été privilégiée, particulièrement avec la préparation du Congrès de Solidaires. L’UNIRS a ainsi été la seule structure nationale à être présente dans tous les groupes de travail préparatoires au congrès (Résolution 1, Résolution 2, Résolution 3, Statuts). Le secrétariat de l’UNIRS et le C.A. de l’UNIRS sont parvenus à s’organiser pour permettre des échanges collectifs. Quelques groupes « retraitées et retraités » des départements ont même pu être consultés afin que l’expression de l’UNIRS dans les lieux de discussion mis en place par Solidaires soit effectivement une expression collective. La « séquence » de la campagne pour les élections européennes suivie par la dissolution de l’Assemblée nationale et les menaces de l’arrivée de l’extrême-droite au gouvernement a précipité des débats au sein du monde syndical, et notamment dans Solidaires, particulièrement quant au niveau des « appels » que devait faire Solidaires. Ceci posait forcément la question de l’indépendance syndicale. Nous avons pu avoir ces échanges au sein du C.A. de l’UNIRS et l’UNIRS a pu intervenir régulièrement lors des diverses réunions extraordinaires du Comité National. Nous avons également participé à la mobilisation initiée par la CGT, Solidaires et la FSU dès le 1er octobre pour rappeler au gouvernement qui s’installait nos priorités revendicatives. Dans la période, il nous faut essayer de favoriser l’unité syndicale, mais l’unité pour l’action revendicative.

**IV – Les initiatives, actions, mobilisations et les contacts de l’UNIRS avec les autres organisations de retraité.es (le Groupe des 9).**

**A – Les réunions et les actions du G9 au cours de la période :**

Le G9 a tenu 9 réunions, soit quasiment une par mois en dehors des vacances d’été !

**Le 19 janvier 2024**, la réunion retient la date du 26 mars pour la prochaine journée d’action des retraité·es et une conférence de presse le 5 février. Des lettres au Premier ministre et aux groupes parlementaires seront envoyées. Le document pour les équipes sur les mensonges d’Emmanuel Macron à l’égard des personnes retraitées est adopté. Haut Conseil de l’Âge : le Président du HCA a annoncé un travail transversal des 3 conseils du HCFEA (enfance, famille et âge) sur les conséquences de la loi immigration sur l’accès aux prestations et services des familles étrangères. Le G9 interviendra en séance plénière. Le 8 mars mérite plus que notre habituelle expression (qu’il faut faire) dans cette période de menaces de remise en cause de la réversion et de la régression du départ à la retraite imposée par la loi. Il est décidé d’organiser un colloque à Paris pour la défense de la réversion.  
Anniversaire du G9 : il est décidé un débat sur « *les 10 ans du G9, un exemple d’unité d’action* » avec le sociologue Jean-Marie Pernot, le jeudi 23 mai à Paris.

**Le 5 février 2024**, les 9 décident un communiqué contre le doublement des franchises et participations forfaitaires aux frais de santé. La journée d’actions des retraité·es du 26 mars est préparée par un tract qui insiste sur « l’augmentation » des 5,3 % qui n’est pas un cadeau, sur le coût de la santé notamment pour les retraité·es, sur le mépris du gouvernement. À Paris, un rassemblement est prévu à Bercy et une demande d’audience est demandée à Bruno Le Maire. Une conférence de presse aura lieu sur place.  
Anniversaire des 10 ans du « G9 » : il aura lieu le 23 mai dans la salle Hénaff à la Bourse du travail de Paris avec Jean-Michel Pernot comme intervenant. Rencontre des groupes parlementaires : nous insistons particulièrement auprès de LFI, du Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine et des Socialistes et apparentés.

**Le 4 mars 2024**, les 9 préparent l’action du 26 mars, la conférence de presse, la demande d’audience au ministre. Dans les départements, la mobilisation s’organise. Des demandes de rencontres (avec les députés, sénateurs, préfectures, etc.) sont déposées. Rencontre avec Pascal Champvert : un compte-rendu détaillé est envoyé. Pascal Champvert souhaite que nous envoyions notre document dénonçant le « non-fonctionnement » de certains CDCA. HCFEA : nous partageons le constat de son rapport, la dénonciation de la politique actuelle, certaines propositions (32 euros pour le coût horaire de l’aide à domicile, exigence d’une loi de programmation, etc.) et remarquons que le financement tient en 2 pages sur les 66. Projet d’une assurance obligatoire dépendance : ce projet revient dans l’actualité car il est déposé par une instance publique et repris par Catherine Vautrin. Ce serait une assurance obligatoire dépendance qui donnerait lieu à une rente pour les GIR 1 et 2. Ce projet ouvrirait ce marché au privé de façon obligatoire. Rencontre avec les parlementaires : nous avons un rendez-vous avec Jérôme GUEDJ.  
  
**Le 9 avril 2024**, le G9 décide une lettre ouverte qui dénonce le mépris et le refus du gouvernement de nous recevoir le 26 mars comme les fois précédentes. Le contenu des audiences et les réponses des députés et sénateurs dans les départements sera recensé. Concernant la santé, le groupe des 9 décide d’inviter les structures départementales à recenser l’ensemble des problèmes posés concernant l’accès aux soins, les déserts médicaux, les coûts de la santé, la fin de la prévention à 75 ans…  
CNSA et les CDCA : pour le questionnaire de la CNSA, nous alertons les équipes pour qu’elles puissent s’exprimer sur la réalité de leurs CDCA qui fonctionnent peu ou pas… Les 10 ans du « Groupe des 9 » seront le 23 mai dans la grande salle Hénaff (250 personnes) à la Bourse du travail de Paris, avec l’historien politologue Jean-Marie Pernot : une invitation est envoyée aux équipes.  
Les droits familiaux et conjugaux, dont la réversion : le gouvernement y voit une source d’économies, nous décidons de réaliser un dossier qui comprendra le compte-rendu du colloque du 4 mars sur ces sujets, sans logos.

**Le 15 mai 2024**, pour les « 10 ans du Groupe des 9 » le 23 mai, chaque organisation invite un·e représentant·e de sa confédération, qui sera présent·e dans la salle au même titre que les autres participant·es. Des tables mettront à disposition les publications des 9 organisations concernant les retraité·es, dont le questionnaire santé et l’historique du G9. Une courte déclaration finale insistera sur les revendications du G9, que doit accepter toute autre organisation qui voudrait nous rejoindre.  
Campagne santé et pouvoir d’achat : un questionnaire à destination des équipes de militant·es est adopté. Les réponses devront arriver pour le 30 juin au plus tard, afin de laisser le temps à la préparation d’une action fin septembre / début octobre, dont les modalités restent à définir en fonction des réponses au questionnaire. N’oublions pas notre revendication sur la revalorisation des pensions et notre demande d’augmentation immédiate de 10 % car se soigner a un coût. Les lettres au premier ministre Gabriel Attal et à la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités Catherine Vautrin sont envoyées.  
Le Haut Conseil de l’Âge HCA poursuit l’étude commandée par le COR sur les bonifications conjugales et familiales. Les menaces sont réelles, notamment autour de l’abattement de 10 % et la remise en cause de la pension de réversion.

**Le 2 juillet 2024**, le G9 décide de faire de la journée du 1er octobre un temps fort sur les questions de santé. Il s’agit tout à la fois de dénoncer les difficultés pratiques, géographiques et financières rencontrées par trop de personnes, notamment de retraitées et de retraités, pour accéder aux services de soin et de santé. Le G9 va envoyer un communiqué à la presse pour rappeler que le G9 a décidé de continuer de mobiliser les personnes retraitées pour la satisfaction de leurs revendications, quel que soit le gouvernement, et que ceci se traduira par une journée particulière le 1er octobre, dans les départements et à Paris, qui sera suivie de mobilisations liées au vote du PLFSS 2025. La FSU se charge de la rédaction d’un projet, en liaison avec la CGT.Vigilances face à certaines menaces : les probables changements politiques laissent planer les menaces déjà formulées par le COR à l’égard des bonifications conjugales en matière de retraite, dont les pensions de réversion.

**Le 3 septembre 2024**, le G9 acte une action interprofessionnelle le 1er octobre par certaines organisations syndicales, dans laquelle toutes les organisations du G9 ne s’impliquent pas, ce qui impose de repousser notre action de retraité·es. Il est décidé de tenir des conférences de presse dans les départements le 9 octobre (pour Paris à 11 h dans les locaux de la FSU) pour populariser les actions sur la santé, la préparation du PLFSS 2025, la revalorisation des pensions de base et complémentaires. Une action nationale décentralisée dans les départements est envisagée à une date qui sera précisée le 9 octobre.  
Cela sera préparé par un courrier aux équipes (point sur leurs actions, leurs projets), un communiqué d’annonce des actions, un appui national aux nombreuses actions locales, une réflexion sur les petites pensions, un rappel de nos revendications aux parlementaires.

Le Haut Conseil de l’Âge HCFEA a adopté le 4 juillet un avis portant sur le projet de décret relatif aux modalités d’expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des Ehpad, PUV et USLD. Il avance des propositions intéressantes mais ne convient pas totalement.

**Le 9 octobre 2024**, le G9 décide la date de la prochaine journée nationale d’action : le 3 décembre. Cette fois-ci, aucune organisation n’est dans l’attentisme face au nouveau gouvernement Barnier, dont la politique très à droite est maintenant connus. Des matériels sont mis à disposition des équipes :

* **Un tract d’appel** au 3 décembre.
* **Un argumentaire** qui répond aux discours dénonçant de prétendus « avantages et privilèges » des personnes retraitées. Il développe la baisse du pouvoir d’achat, l’arnaque des 1 200 €, les menaces sur la fiscalité (les 10 %) et sur l’ALD. D’autres arguments seront envoyés.
* **Une pétition**, en version papier et en ligne, sur le pouvoir d’achat avec 5 revendications complémentaires :
  + Non au recul de l’indexation des retraites de base au 1er janvier 2025.
  + Indexation a minima sur l’inflation au 1er janvier 2025.
  + Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
  + Pas de pension en-dessous du SMIC.
  + Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Les pétitions sur papiers centralisées dans les départements seront déposées aux Préfectures le jour des manifestations, le 3 décembre. À Paris, elles seront portées au Premier ministre, ainsi que les pétitions en ligne.

* **Une lettre ouverte aux groupes parlementaires** (Assemblée Nationale et Sénat) et, dans les départements, **aux députés et aux sénateurs**.

**Le 13 novembre 2024**, un communiqué de presse est envoyé suite aux propos de Wauquiez sur la revalorisation des pensions ; il annonce la journée d’actions du 3 décembre. La CFTC informe qu’elle n’a pas de mandat pour appeler à des manifestations le 3 décembre et qu’en conséquence elle ne peut pas signer le communiqué.

Le rassemblement à Paris aura lieu à proximité de Matignon. Un point presse est prévu. Une prise de parole unique au nom des organisations sera suivie d’intervention de salarié·e·s en lutte, au nom de leur syndicat. Une demande d’audience au Premier ministre sera envoyée.

Un argumentaire « niveau de vie » est décidé pour armer les militant·e·s et contrer le soi-disant niveau de vie supérieur des retraité·e·s qui devraient accepter de faire des efforts.

Un manifeste des retraités sera élaboré sur la place des retraité·e·s dans la société.

**Le 26 novembre**, la réunion du G9 a surtout porté sur la préparation du rassemblement parisien du 3 décembre. L’ensemble de la réunion est détaillé dans notre compte-rendu interne, dont deux sujets méritent réflexion : la présence des responsables confédéraux qui pouvaient être présents mais sans intervenir pour ne pas détourner l’attention des problèmes des retraité·es ; les interventions de représentants de syndicats en lutte … mais pas les luttes des Sans-papiers de Chronopost (proposition de Solidaires uniquement) qui sont pourtant des luttes de travailleurs salariés.

**La journée d’action du 3 décembre.** La CGT a comptabilisé 68 630 pétitions papiers et la pétition en ligne a été signée par 20 714 personnes, soit quasiment 89 000 personnes, soit moins que le nombre d’adhérent·es retraité·es de nos organisations, mais l’intérêt d’une pétition est d’aller sur les lieux publics et de discuter avec la population. La délégation parisienne a remis ces pétitions et les procès-verbaux des départements à Matignon, lorsqu’elle a été reçue pendant plus d’une heure.

Les actions du 3 décembre ont intéressé les media : Radio France nous a interrogés la veille ; sur place à Paris, autour du rassemblement à Varenne sont passés des journalistes et le rassemblement a été « vu à la télé » dans les journaux télévisés du soir. De nombreux départements ont fait part des articles parus dans la presse locale.

**Le 16 décembre**, le G9 décide un communiqué de bilan du 3 décembre qui se félicite des mobilisations qui ont permis d’obtenir 2,2 % de revalorisation des pensions, soit bien plus que le 0,8 % prévu par gouvernement, une action Santé fin mars 2025 (date à préciser) qui visera les ARS en mobilisant sur les éléments locaux. La reconquête des principes de la sécurité sociale s’appuiera sur le 80e anniversaire de sa création, qui représente l’occasion de rappeler les fondamentaux de la Sécu de façon claire ; une déclaration qui dénonce la création de la Conférence Nationale de l’Autonomie (CNA) qui comprend de très nombreux institutionnels et aucun représentant des syndicats et des associations représentant les retraité·es alors que le discours officiel appelle les syndicats à un « sursaut citoyen », CNA qui ne se réunira que tous les 3 ans ce qui rend impossible un suivi, qui dessaisit le HCFEA et la CNSA de leurs rôles.

**B – Les domaines de réflexion du G9**

Trois initiatives nationales du G9 ont conduit nos neuf organisations à travailler un peu plus au fond certaines questions.

**Rencontre avec Pascal Champvert le 19 février 2024**. Il a insisté sur l’âgisme qui est toujours la base de la réalité française, qui n’est pas compris, ni sanctionné, comme les autres discriminations. Quand une personne parle maintenant de tarlouzes, de bougnoules, de bonnes femmes, de négros, de youpins, tout de suite, les autres personnes sont choquées, mais si on dit « oh, lui, il est dépendant », tout le monde acquiesce et pourtant ce sont des mots de la discrimination. Il est fréquent que l’avis des personnes âgées ne leur soit plus demandé et que d’autres décident pour elles. Parler au nom de la personne âgée est de la discrimination.

En France, il est interdit d’enfermer les personnes contre leur volonté, sauf les vieux.

Il a ouvert la réflexion sur :

* La citoyenneté des personnes atteintes d’Alzheimer avec qui faut discuter dès le début car la maladie vient progressivement.
* Les établissements commerciaux ne sont pas nos ennemis. Les nationaliser n’augmenterait pas les moyens des établissements, ne réglerait aucun problème… et coûterait cher en les indemnisant. Le problème est que le gouvernement ne fait pas de la qualité dans le public.
* Le reste à charge le plus bas ? Il est normal de payer le repas et le gîte, il est anormal de payer le personnel, comme à l’hôpital. Une baisse des tarifs augmente la maltraitance.

**Le colloque dans le cadre du 8 mars**. À l’initiative des organisations de retraité·es, un colloque s’est tenu le 4 mars 2024 dans les locaux de la Bourse du Travail de Paris sur les menaces qui pèsent sur la pension de réversion. La salle de 68 personnes en a accueilli 35, dont 5 de Solidaires.

Les droits familiaux, vu par le Conseil d’Orientation des Retraites, sont utiles car ils réduisent les inégalités entre femmes et hommes, ils augmentent de 8 % les pensions des femmes, ils aident davantage les femmes aux bas revenus, ils compensent le fait d’avoir eu des enfants. Le COR suggère des évolutions : simplifier et harmoniser … sans préciser vers le haut ou le bas (la majoration de pension pour 3 enfants qui remplit mal son rôle, la majoration de durée d’assurance, l’AVPF, l’assurance vieillesse des parents au foyer qui attribue gratuitement des trimestres).

La formule du calcul de réversion pourrait changer : « 2/3 de la retraite du défunt MOINS 1/3 de la retraite ou revenu du survivant ». Elle avantage la personne aux faibles revenus dont le conjoint avait une forte retraite, elle désavantage les autres…Voilà deux dossiers dont nous aurons à reparler.

**L’anniversaire des 10 ans du « G9 »**. La persistance de notre unité et de nos actions a été fêtée et mise en valeur au cours d’un colloque le 23 mai à la bourse du travail de Paris avec Jean-Marie Pernot comme intervenant. Il a développé de nombreuses idées :

* Les retraité·es sont un groupe hétérogène qui reproduit les inégalités de la société, qui est utile à la société et qui s’occupe souvent des petits-enfants et des ascendants toujours vivants. Les retraité·es sont le monde du travail continué, cela justifie que les retraité·es restent ou deviennent syndicalistes.
* Après la mise en place en 1945 du programme du CNR, chaque génération avait l’espoir d’avoir une vie meilleure que la précédente. L’espérance s’est effondrée dans les années 80 / 90, a laissé la place au rejet, au repli sur soi, à la haine de l’autre qui est ou qui parait différent, la haine qui séduit et est dangereuse.
* Le discours moralisateur ne suffit pas pour décrocher du discours d’extrême-droite. L’alternative, c’est l’action collective et c’est aux syndicats de franchir le premier pas, de susciter un désir d’émancipation, puis d’autres, les forces politiques continueront.
* Le syndicalisme, perçu comme extérieur et institutionnalisé, doit retrouver sa place pour faire vivre l’idéal d’émancipation, ce qui nécessite l’unité car si tous les syndicats sont d’accord sur une chose, c'est qu'il faut s’y intéresser.

**V – Développement et structuration de l’UNIRS**

**État des lieux des adhésions**

Ce tableau reprend les structures qui ont versé au moins une cotisation depuis l’existence de l’Unirs.

Une image contenant texte, reçu, menu, document

Description générée automatiquement

**Stagnation ou baisse du nombre d’adhérent·es ?**

Une image contenant texte, capture d’écran, ligne, Police

Description générée automatiquement Une image contenant texte, capture d’écran, Police, ligne

Description générée automatiquement

L’Union syndicale Solidaires, contrairement aux autres organisations syndicales, avait un nombre d’adhérent·es en hausse jusqu’en 2019 / 2021, mais subi une baisse depuis. Nous espérons une augmentation avec les actions retraites, mais le bilan des adhésions reste à faire. Logiquement, le nombre de retraité·es devrait augmenter, avec les départs en retraite. L’augmentation s’est bien constatée jusqu’en 2020 / 2021, mais depuis, cette augmentation a cessé. Sommes-nous sur un ~~pallier~~ palier ou une baisse ?

L’évolution du nombre d’adhérent·es isolée·es (c’est-à-dire qui ne sont pas dans un syndicat professionnel) dans les départements n’est pas fiable, elle dépend des déclarations des départements qui comportent des erreurs. A titre d’exemple, un département que nous avons relancé pour régler sa cotisation de 2023 pour ses 20 adhérent·es déclaré·es depuis 2017, nous a informés qu’il n’avait jamais eu d’adhérent·e isolé·e et que les 20 étaient le nombre de retraité·es connu·es dans leurs syndicats d’origine. Nous ne connaitrons la réalité des adhésions d’isolé·es que dans le cas où la cotisation se calculerait en fonction du nombre d’adhérent·es.

Si nous mettons de côté le nombre relativement stable des adhérent·es isolé·es des départements, la stagnation ou baisse provient des structures nationales.

**Pour un développement de l’Unirs**

La grande majorité des adhérent·es sont historiquement dans une fédération ou un syndicat national qui s’efforce de garder adhérentes les personnes qui partent en retraite. Cela doit continuer, une personne partant en retraite reste plus facilement dans son syndicat, ce qui ne demande aucune démarche.

Très peu de structures nationales de Solidaires ont une activité syndicale retraité·es, au sens où elles diffusent régulièrement de l’information concernant directement les personnes en retraite et agissent en permanence sur leurs revendications spécifiques. Quelques structures organisent historiquement leurs retraité·es, une grande majorité n’a pas cette pratique. Pourtant, l’adhérent·e partant en retraite doit rester adhérent·e, non seulement par fidélité, par habitude, mais aussi parce qu’il et elle s’insère dans le syndicalisme interpro, défend ses intérêts de retraité, ses revendications, reçoit des informations le concernant directement, est invité à participer à des actions spécifiques… Pour y contribuer, l’Unirs envoie régulièrement des informations, notamment la note mensuelle, mais il semble que très peu de structures nationales l’envoient à leurs adhérent·es, dont certain·es ne connaissent même pas l’existence de l’Unirs.

**Pour une structuration de l’Unirs**

De fait, la vie syndicale et les actions des retraité·es Solidaires s’effectuent dans les départements où les camarades de l’UNIRS ont une présence effective sur le terrain, ont des contacts avec des personnes en retraite et membres de Solidaires, avec les équipes militantes des autres organisations de retraité·es, particulièrement celles du groupe des 9, et avec l’ensemble de la population retraitée, notre cible de syndicalisation.

L’implantation de l’UNIRS sur l’ensemble du territoire est très inégale. Dans quelques départements, l’UNIRS représente une vie syndicale « retraité·es » particulièrement active et dynamique, voire une organisation « de masse », avec un nombre d’adhérentes et d’adhérents significatif et des débats organisés démocratiquement, ce qui donne aussi une réalité aux débats internes à l’UNIRS au niveau national. À l’inverse, dans plus d’une dizaine de départements, nous ne connaissons même pas un·e adhérent·e et n’avons donc, très probablement, aucune activité. Il arrive même qu’une personne en retraite demande d’adhérer en s’adressant à unirs@listes.solidaires.org, mais que cela s’avère impossible, faute de prise en charge locale.

Dans trop de départements, l’UNIRS repose sur un ou deux camarades qui reçoivent plus ou moins les informations venant de l’UNIRS au niveau national et qui, parfois, représentent l’UNIRS dans les réunions des 9.

Ces faiblesses et inégalités persistent malgré nos appels réitérés aux structures nationales (fédérations et syndicats nationaux) de Solidaires pour qu’elles incitent leurs adhérentes et adhérents en retraite à faire vivre notre regroupement dans les départements. Pourtant leur intérêt est de garder des adhérent·es, ce qui serait plus facile en leur permettant de recevoir des informations les concernant, et en participant à des actions, telles celles proposées par l’UNIRS avec le G9.

**Néanmoins, l’UNIRS s’est développée**. Le graphique montre la tendance à l’augmentation forte du nombre de retraité·es adhérant à Solidaires : + 41 % en 12 ans, soit une moyenne de 3,4 % par an … et montre également la fin de cette augmentation ; est-ce une baisse, ou un palier, depuis 2020 / 2021 ? Est-ce une cassure momentanée, due à la Covid qui a ralenti aussi les actions, ou un phénomène durable avec une démission des adhérent·es arrivant en retraite ? La lente remontée depuis 2022 est encourageante.

**Présence dans les départements** : ~~à notre connaissance,~~ 44 départements versent une cotisation ~~à l’Unirs~~, à notre connaissance, 27 organisent leurs retraité·es, 73 participent à des actions du Groupe des neuf, 50 ont désigné un·e référent·e (une personne qui reçoit et peut envoyer aux autres structures des informations comme les tracts, les communiqués, etc.) et 77 ont au moins un·e adhérent·e en retraite.

À la lecture de ce bilan et du tableau ci-dessous, il semble évident que nous ne savons pas tout, il y a très certainement au moins un·e retraité·e Solidaires dans chaque département !

Depuis l’AG d’octobre 2022, plusieurs camarades déplorent le fait que, dans trop de départements encore, l’UNIRS soit totalement absente, inorganisée, absente dans le Solidaires départemental, absente dans les réunions locales du G9. Il a été décidé d’améliorer cette situation, particulièrement avec l’appui des structures nationales de retraité·es qui, elles, sont souvent présentes partout et ont des retraité·es.

Ce vœu, cet appel n’a pas enrayé le pallier voire la diminution du nombre d’adhérent·es dans les structures nationales, ni amélioré la présence dans les départements.

Comment persuader les fédérations et syndicats nationaux qu’il est de leur intérêt de s’occuper de leurs retraité·es, de les inciter à rencontrer les autres retraité·es dans le département et ainsi de construire ou de renforcer l’équipe départementale des retraité·es ?

A l’issue du congrès de Solidaires, le Comité national a retenu des priorités dont la syndicalisation et la réalisation d’une cartographie des adhérent·es. Nous souhaitons que cela permette de connaitre la réalité de la présence des retraité·es dans les départements et d’inciter les structures à s’occuper de leurs adhérent·es en retraite.

Une image contenant texte, reçu, monochrome, motif

Description générée automatiquement

L’Unirs soutient le développement en mettant quelques outils à la disposition de toutes les équipes :

* L’information des adhérent·es et des militant·es notamment par la note mensuelle de l’UNIRS, que chaque structure doit transférer à ses retraité·es.
* Les listes internet facilitent la circulation d’information et les échanges : [unirs-milit@listes.solidaires.org](mailto:unirs-milit@listes.solidaires.org) (pour les 425 militant·es) ; unirs-contact@listes.solidaires.org (pour les 580 personnes dont nous avons l’adresse Internet) ; unirs-referent@listes.solidaires.org (avec une personne par structure pour les échanges) ; unirs-cdca@listes.solidaires.org (pour les membres des CDCA et les personnes qui s’y intéressent) ; unirs@listes.solidaires.org (pour les membres du bureau de l’UNIRS) ; unirs-ca@listes.solidaires.org (pour les membres du C.A. élus par l’Assemblée Générale).

L’Unirs fournit aussi des matériels UNIRS : drapeaux, chasubles, casquettes, badges métalliques réutilisables afin d’assurer notre visibilité dans les manifestations et rassemblements. Nous les vendons à prix coûtant. Les autocollants sont gratuits.

À défaut de gilets Solidaires Retraitées Retraités, un autocollant épais A4 « Retraités Retraitées » est disponible pour transformer un gilet « Solidaires » en gilet Unirs.

**VI – L’UNIRS et le syndicalisme européen et mondial**

Notre syndicalisme est internationaliste ; pour les retraité·es aussi, bien évidemment. En ce sens, l'UNIRS est partie prenante de l'activité internationale de notre Union syndicale. Des camarades retraité·es participent à la commission internationale Solidaires. Depuis la dernière assemblée générale, l'UNIRS publie « Retraité·es et internationalistes ! ». C'est un outil pour nos adhérent·es, il est aussi diffusé au sein de Solidaires (note journalière, commission internationale) ; avec la note mensuelle de l'UNIRS, ce bulletin est aussi diffusé à diverses structures syndicales de retraité·es de plusieurs pays. Nous avons participé à quelques rencontres et manifestations de retraité·es, ce qui renforce les liens. En juin, nous avons décidé de proposer qu'une prochaine rencontre européenne des retraité·es se passe au local national de Solidaires. Nous essayons aussi de suivre la situation particulière des travailleurs et travailleuses immigré·es retraité·es en France et sur les politiques menées par les foyers Adoma (Ex Sonacotra).